



COMMUNIQUE

Communiqué aux actionnaires de Quilvest, anciennement cotée sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg sous le numéro ISIN LU0011790804, conformément à l'article 4(5) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après, la «Loi Retrait Rachat»)

Luxembourg, le 10 octobre 2018

Par communiqué du 20 août 2018, les actionnaires concertistes (les « **Concertistes** ») de Quilvest (la « **Société** »), en leur qualité d'actionnaire majoritaire de la Société au sens de de la Loi Retrait Rachat, ont informé la CSSF et la Société qu'ils ont décidé d'exercer leur droit de retrait obligatoire sur toutes les 20.714 actions de la Société qu'ils ne détiennent pas directement ou indirectement à ce jour conformément à l'article 4(3) de la Loi Retrait Rachat (le « **Squeeze-Out** »).

Par lettre du 24 septembre 2018, accompagnée du rapport d'évaluation établi par l'expert indépendant, PricewaterhouseCoopers, société coopérative (« **PWC** ») du 21 septembre 2018 (le « **Rapport** »), les Concertistes ont, conformément à l'article 4(5) de la Loi Retrait Rachat, informé la CSSF et la Société du prix par action proposé par les Concertistes de USD 171.20 par action dans le cadre du Squeeze-Out.

La CSSF, conformément à la possibilité qui lui est offerte à l'article 4(5) de la Loi Retrait Rachat, a demandé au conseil d'administration de la Société de prendre position sur le prix proposé par les Concertistes.

A la suite de cette demande, un comité constitué par le conseil d'administration de la Société et composé des membres indépendants du conseil d'administration de la Société, qui ne sont ni des membres de la famille Bemberg ni représentants des Concertistes, (le « **Comité** ») s'est réuni le 3 octobre 2018 afin de prendre position sur le prix proposé sur la base du Rapport.

Après délibérations, le Comité a estimé, à l'unanimité, que le prix proposé de USD 171.20 reflète un juste prix de l'action de la Société sujet au squeeze-out au sens de la loi.

Tous les documents publiés ou devant être publiés dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire pourront être consultés pendant toute la procédure de retrait obligatoire par internet sous l'adresse suivante: <http://www.quilvest.com/shareholder-information/other>.

Quilvest s'assurera que tous ces documents soient communiqués aux actionnaires nominatifs de Quilvest à l'adresse indiqué dans le registre des actions nominatives de Quilvest par lettre recommandée avec accusé de réception.

Contact

Jean-Benoît Lachaise
3, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tel : +352 47 38 85 42
Email : cries@quilvest.com